
TERMES DE REFERENCES DES ACTIVITES DE DÉNOMBREMENT DES MENAGES ET DE DISTRFORMATION DES MILDA PAR LES JEUNES VOLONTAIRES – (CDM 2023)

1. Contexte et justification :

La distribution des Moustiquaires Imprégnées de Longue Durée d'Action (MILDA) est l'une des interventions les plus efficaces pour lutter contre le paludisme dans les zones endémiques. Elle se fait en routine comme la distribution aux femmes enceintes et aux enfants pendant leurs consultations dans les structures de santé et périodiquement à travers les campagnes de distribution de masse (CDM) pour couvrir le maximum possible de ménages et d'individus

La Mauritanie prépare sa troisième campagne universelle de distribution des MILDA au titre de l'année 2023. Cette CDM 2023, cible les populations des 42 Moughataa des huit (8) wilayas endémiques, les plus touchées par le paludisme (Assaba, Brakna, Tagant, Gorgol, Guidimaka, Hodh Echargui, Hodh El Gharbi et Trarza).

Dans ce cadre, le comité de pilotage de la CDM 2023 au niveau central a recommandé au Programme National de Lutte Contre le Paludisme (PNLP) de collaborer avec les services du Ministère de la Jeunesse en vue de mobiliser des jeunes volontaires pour cette tâche. C'est ainsi qu'il a été convenu de mettre en contribution la plateforme numérique du programme national de volontariat de la jeunesse (PNVJ). A cet effet, la plateforme a été adaptée pour l'inscription des jeunes désirant participer à la CDM ainsi que pour poster les documents et les messages relatifs à la campagne et permettre aux jeunes de poser leurs questions et recevoir les réponses appropriées.

Les Directeurs Régionaux de la santé (DRS) et les Délégués régionaux de la Jeunesse (DRJ) seront alors instruits pour superviser et faciliter la mobilisation des jeunes à travers cette plateforme. Les médecins chefs des Moughataa sont appelés à sélectionner des volontaires parmi les jeunes inscrits sur la plateforme, les former et les superviser pour procéder dans leurs communautés : i) au dénombrement des ménages devant bénéficier de cette campagne puis ii) à la distribution des MILDA à ces ménages.

2. Objectif général :

Doter tous les ménages éligibles dans les huit régions en quantité suffisante de MILDA tout en respectant les exigences techniques et organisationnelles et en assurant une parfaite documentation des processus de gestion des MILDA, des outils et des autres intrants.

3. Résultats attendus

1. 3000 jeunes volontaires ont été sélectionnés, formés, encadrés et supervisés pour effectuer le dénombrement des ménages et la distribution des MILDA ;
2. Tous les ménages dans toutes les localités des huit régions ont été visités, leurs membres dénombrés, leurs chefs identifiés avec remise de coupons à présenter ultérieurement aux sites de distribution des MILDA ;

3. Tous les ménages éligibles de toutes les localités des huit régions auront reçu des MILDA à raison d'une pour deux membres du ménage et conformément aux données du dénombrement ;
4. L'ensemble des outils du dénombrement et de la distribution sont systématiquement utilisés et correctement tenus, y compris les rapports quotidiens de progrès ;
5. Une gestion rigoureuse des MILDA est assurée avec zéro perte et zéro déviation entre les données du dénombrement et de la distribution ;
6. L'ensemble des déchets produits lors du dénombrement et de la distribution sont collectés et acheminés conformément aux directives en vigueur ;

4. Méthodologie :

La méthodologie arrêtée pour cela suit les étapes suivantes :

A. L'inscription sur la plateforme numérique de volontariat des jeunes :

Qui peut s'inscrire ?

Toute jeune fille ou tout jeune homme mauritanien volontaire sachant calculer, lire et écrire en arabe ou en français désirant participer à cette CDM au niveau de son quartier ou sa localité moyennant un perdiem symbolique de 800 MRU par jour.

Quelles sont les conditions d'inscription ?

Pour s'inscrire, il est souhaitable :

- D'avoir à sa disposition un téléphone smartphone ou un ordinateur
- D'avoir une connexion internet relativement bonne
- D'être familier avec la navigation sur les pages Web et la saisie de données

Les jeunes ne disposant pas de telles conditions doivent :

- Se faire aider par quelqu'un ou
- Remplir la fiche d'inscription ci-dessous et la remettre au responsable de la structure de santé la plus proche, au Médecin chef de la Moughataa ou à l'inspecteur départemental de la jeunesse

Fiche d'inscription sur la plateforme de volontariat des jeunes	
Wilaya	
Moughataa	
Commune	
Quartier ou localité	
NNI : numéro national d'identité	
Numéro de téléphone	
Nom et Prénom	
Age	
Sexe	
Niveau d'instruction (dernière classe d'enseignement formelle ou dernier Hizb à l'école coranique)	
Expérience : citer les activités auxquelles vous avez participé auparavant (campagnes de distribution ou de	

sensibilisation, opérations de collecte des données ou autres activités sociales)	
Votre position au mois d'octobre 2023 : <ul style="list-style-type: none"> - localité, - Commune, - Moughataa, - Wilaya) 	

B. La sélection des jeunes pour la participation à la CDM :

Sur la base des informations que vous avez introduit sur la plateforme, le médecin chef de votre Moughataa procédera à la sélection des volontaires en tenant compte :

- du besoin (nombre requis par localité, par commune et pour la Moughataa en général)
- du niveau d'instruction et de la capacité à tenir les outils et à produire des rapports quotidiens de progrès
- de l'expérience spécifique dans les précédentes CDM
- éventuellement du genre

Les jeunes sélectionnées seront informés par un appel téléphonique. S'ils ne répondent pas à cet appel, ils seront remplacés par d'autres. Au cas où le Médecin Chef ne trouve pas sur la plateforme le nombre suffisant de jeunes, il pourra identifier des jeunes et les faire inscrire pour les sélectionner

C. La formation des jeunes sélectionnés :

Tous les jeunes sélectionnés seront formés en groupes de 20 à 30 pendant **xx** jours sur l'ensemble des tâches qu'ils devront exécuter pendant le dénombrement et la distribution. Les dates et les lieux des formations seront communiqués ultérieurement.

Si des jeunes s'avèrent injoignables ou s'absentent à la formation, ils seront alors remplacés par d'autres.

Au cours de la formation des équipes en binômes seront constituées et leurs zones d'opération seront définies. Également, des superviseurs seront identifiés parmi les jeunes formés sur la base de leurs expériences, leurs niveaux et leur engagement.

D. Le déploiement des jeunes pour le dénombrement : 10 jours durant les équipes de binômes visiteront les ménages de leurs zones - de porte à porte - pour renseigner le registre et les fiches de dénombrement sous la responsabilité des superviseurs, à raison d'un pour 5 à 10 équipes. Les superviseurs collecteront les rapports quotidiens et les transmettront à qui de droit.

E. Le déploiement des jeunes pour la distribution des MILDA : des équipes en binômes seront identifiées pour chaque site fixe et chaque équipe mobile et pendant 4 jours, elles échangeront les MILDA contre les coupons distribués à la phase du dénombrement. Les équipes feront l'inventaire de leurs MILDA à la fin de chaque journée et élaboreront des rapports quotidiens à transmettre à leurs superviseurs.

F. Le paiement des volontaires : il sera effectué au terme de la mission et à travers des comptes mobiles. A cet effet, les jeunes volontaires devront installer sur leurs téléphones l'application click de la BNM. Les cadres du PNLP, du Ministère de la Jeunesse et des DRS et des équipes des Moughataa assisteront à cet effet les jeunes qui n'arriveront à installer cette application.

